

Certificat INRS "acteur PRAP" Secteurs Sanitaire et Social et d'aide à la personne

FORMACODE : 31776

OBJECTIFS

Définir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail.

Maîtriser les techniques gestuelles appropriées aux manutentions de personnes en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain.

Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail.

Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre.

TYPE DU PUBLIC

Personnels des établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Exposés, études de cas concrets, mises en situation, retours d'expériences et recherches de solutions pratiques par rapport aux problématiques professionnelles rencontrées.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Squelette vertébral et mannequin "Bébert" de l'INRS.

> Moyens humains

Formateur PRAP formé et certifié par l'INRS.

ÉVALUATION

> Les épreuves théoriques et pratiques en vue de la délivrance du Certificat INRS "acteur PRAP sanitaire et social" sont réalisées en fin de formation.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

> L'étude du fonctionnement du corps humain

> Les principaux traumatismes et leurs effets sur l'appareil musculo-squelettique

> Les coûts humains et préjudices économiques (AT et les MP)

> Les situations susceptibles de nuire à la santé et d'entraîner des efforts excessifs (observation)

> Les déterminants des gestes et postures et les risques encourus (analyse)

> Recherche et proposition à l'encadrement de toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie (plan de progrès)

> Participation à l'amélioration des situations de travail et à la mise en œuvre des principes de prévention (actions correctives)

Le programme de formation permet de répondre au Décret du 3 septembre 1992 et est conforme au référentiel PRAP de l'INRS.

Les comptes rendus de formation permettent à l'entreprise de capitaliser les observations, l'analyse des postes, les plans de progrès ainsi que les actions correctives.

MODALITÉS

Durée : 2 jours.

Prix : nous consulter.